

PROTOCOLE D'ENTENTE

Entre : L'Association des retraités de HEC Montréal, association sans personnalité morale constituée en vertu des articles 2267 et suivants du Code civil, ayant son siège au 3000, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, Montréal, Québec, H3T 2A7, représentée par sa présidente, Francine Séguin,

ci-après « ARHEC »

Et : La Corporation de l'Ecole des hautes études commerciales de Montréal, personne morale légalement constituée, ayant son siège au 3000, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, Montréal, Québec, H3T 2A7, représentée par son directeur, Federico Pasin;

ci-après « HEC Montréal »

CONSIDÉRANT QUE l'ARHEC a été constituée en 2018 afin de promouvoir les droits, les intérêts, le bien-être et le développement des personnes retraitées de HEC Montréal,

CONSIDÉRANT QUE HEC Montréal souhaite appuyer l'ARHEC dans la réalisation de ses objets;

CONSIDÉRANT QUE l'ARHEC et HEC Montréal ont signé une entente en juin 2018 afin de convenir des arrangements mutuels entre les deux Parties;

CONSIDÉRANT QUE l'entente de 2018 est arrivée à échéance et qu'il convient de la renouveler;

EN CONSÉQUENCE, les Parties ont convenu de ce qui suit:

1. Renouvellement de l'entente du 26 juin 2018

1.1. L'entente du 26 juin 2018, dont copie est annexée aux présentes est renouvelée pour une période de cinq (5) ans se terminant le 30 avril 2028.

Pour l'ARHEC

Pour HEC Montréal


Francine Séguin


Federico Pasin

Date : 18 septembre '23

Date : 27 septembre 2023